

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDÈCHE MERIDIONALE

DEL.2023-CS-04

DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 13.04.2023

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h en présence de :

Ardèche Sources et Volcans :

CCBA :

Montagnes d'Ardèche :

Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bélangère, ROBERT Lionnel

Beaume Drobie :

Berg et Coiron : NAJI Driss

Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude

Val de Ligne :

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 37

Présents : 5

Procurations : 4

Votants : 9

Absents : 28

Date de convocation : le 4/04/2023

Procurations : BRUN Marc donne pouvoir à DRISS Naji, GENEST Jacques donne pouvoir à SAUCLES Gérard, LACROTTE Robert donne pouvoir à ROBERT Lionnel, ROSSI Joëlle donne pouvoir à AGERON Claude.

Absents : CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, PONTIER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : AGERON Claude.

Objet : Compte administratif 2022 et affectation des résultats – Budget annexe SCoT (voir feuille jointe)

Après une première convocation, la tenue du Comité Syndical a eu lieu le 30 mars 2023. Le quorum n'ayant été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 4 avril 2023. Le Comité Syndical s'est réuni la deuxième fois le 13 avril 2023.



L'arrêté des comptes du SCoT est constitué par le vote du Comité Syndical, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le Comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2022, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 :

Recettes :	86 000,00 €
Dépenses :	480,00 €
Excédent de l'exercice :	85 520,00 €

Résultat définitif 2022 :

Déficit reporté :	- 23 672,20 €
Excédent de l'exercice :	85 520,00 €
Total :	61 847,80 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022 :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	77 550,64 €
Déficit de l'exercice :	- 77 550,64 €

Restes à réaliser :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €

Résultat définitif 2022 :

Excédent reporté :	46 302,12 €
Déficit de l'exercice :	-77 550,64 €
Total :	- 31 248 ,52 €

- **D'AFFECTER** la somme de **30 599,28 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté en recettes et la somme de **31 248,52 €** au compte 1068 en investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	5
Nb de suffrages exprimés	9
Vote	pour
	contre
	abstention

Date de la convocation et de son affichage : le 4/04/2023

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET SUR LE COMPTE DE GESTION

SCOT 2022

Séance du 13/04/2023

Le Président présente le compte administratif 2022 SCOT. Il sort de la salle et sous la Présidence de M. Gérard SAUCLES, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
1°) Décide d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 qui se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	23 672.20 €	0.00 €	0.00 €	46 302.12 €	23 672.20 €	46 302.12 €
Opérations de l'exercice	480.00 €	86 000.00 €	77 550.64 €	0.00 €	78 030.64 €	86 000.00 €
T O T A U X	24 152.20 €	86 000.00 €	77 550.64 €	46 302.12 €	101 702.84 €	132 302.12 €
Résultats de clôture	0.00 €	61 847.80 €	31 248.52 €		31 248.52 €	61 847.80 €

Besoin de financement :
Excédent de financement :

R E S T E S A R E A L I S E R (R&R) :

Besoin de financement des R.A.R. :
Excédent de financement R.A.R. :

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT :
Excédent total de financement :

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter les sommes de

3°) Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion,

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

31 248.52 €

0.00 €

0.00 €

31 248.52 €

0.00 €

0.00 €

31 248.52 €

0.00 €

0.00 €

31 248.52 €

0.00 €

0.00 €

31 248.52 €

0.00 €

0.00 €

31 248.52 €

0.00 €

Le Président,
Gérard SAUCLES

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 007-200001642-20230413-DEL2023CS04-DE



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 007-200001642-20230413-DEL2023CS04-DE

